



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 janvier 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-69

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 janvier 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2013-70

DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RUE ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE POINTE-GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS - NICOLE CHAMPAGNE, LUC ANGERS ET LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Goutterelle sera désignée comme un nouveau tronçon et les rues du Chalumeau, de la Sève, de Fontenelle et Jeannine-Grégoire-Ross seront prolongées dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un nouveau tronçon et des quatre projets de prolongement de rues nécessite l'approbation de nouveaux lots, la cession et la désignation de ceux-ci comme étant respectivement les rues de la Goutterelle, du Chalumeau, de la Sève, de Fontenelle et Jeannine-Grégoire-Ross :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les cessions de lots nécessaires à la création d'un nouveau tronçon de rue désigné comme étant la rue de la Goutterelle et du prolongement des rues du Chalumeau, de la Sève, de Fontenelle et Jeannine-Grégoire-Ross et approuve également la désignation de noms de rue pour ces nouveaux lots comme décrit ci-après :

Nouveau tronçon de la rue de la Goutterelle

Le lot 5 097 129 au cadastre du Québec sera désigné sous le nom de la rue de Goutterelle.

Prolongement de la rue du Chalumeau

Le lot 5 096 261 au cadastre du Québec sera désigné sous le nom de la rue du Chalumeau.

Prolongement de la rue de la Sève

Les lots 5 096 262 et 5 097 130 au cadastre du Québec seront désignés sous le nom de la rue de la Sève.

Prolongement de la rue de Fontenelle

Le lot 5 054 834, au cadastre du Québec sera désigné sous le nom de la rue de Fontenelle.

Prolongement de la rue Jeannine-Grégoire-Ross

Les lots 5 037 117 et 5 037 118 au cadastre du Québec seront désignés sous le nom de la rue Jeannine-Grégoire-Ross.

Adoptée

CE-2013-71

SOUMISSION 2012 SP 332 - ESCALIER ET MUR DE SOUTÈNEMENT - RUE DUMONT – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lovail inc., 79, croissant Kimberwick, suite B-6, Ottawa, Ontario, K1V 0W7 pour effectuer les travaux de construction d'un mur de soutènement et d'un escalier à l'extrémité de la rue Dumont pour un montant total de 128 500 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90054-002-24724	51 132,71 \$	District électoral de Limbour - Escalier - Rue Dumont
18-90031-004-24725	35 926,62 \$	District électoral de Limbour - Surplus - CM-2009-34 - Escalier - Rue Dumont
18-13001-001-24726	35 852,50 \$	Rue Dumont - Escalier - Travaux de construction
04-13493	5 588,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-72

ANNULATION ET CRÉATION DE SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES - PARTIE DU LOT 1 083 650 AU CADASTRE DU QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 086 208 et 1 083 650 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connus comme étant respectivement une partie du boulevard Saint-Raymond et une ruelle située entre le poste d'Hydro-Québec sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et le Manoir Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Ville de Gatineau, Hydro-Québec a procédé à la régularisation de ses titres de servitudes, ce qui implique, entre autres :

- l'annulation d'une servitude de transport sur une partie des lots 1 086 208 et 1 083 650 au cadastre du Québec, publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro de contrat 58 671 et d'une servitude de passage à pied ou en véhicule sur le lot 1 083 650 au cadastre du Québec, publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro de contrat 165 377;
- la création d'une nouvelle servitude d'utilités publiques réelle et perpétuelle de distribution en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, sur une partie du lot 1 083 650 au cadastre du Québec, d'une superficie de 53,3 m²;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots adjacents également touchés par cette régularisation, dont la Fondation du CSSS de Gatineau, sont favorables à ces transactions;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande d'annuler les servitudes réelles et perpétuelles publiées au Registre foncier du Québec sous les numéros de contrats 58 671 et 165 377, ainsi que d'accorder une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 1 083 650, d'une superficie de 53,3 m², comme montré à la minute 36535S préparée le 23 mars 2005 par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le tout aux conditions prévues dans les projets d'actes négociés par les parties et joints en annexe de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, à titre de demanderesse, assumera les frais administratifs et légaux de cette régularisation (notaire, arpentage, publication et autres), à même ses budgets d'opérations courantes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'annulation des servitudes réelles et perpétuelles publiées au Registre foncier du Québec sous les numéros de contrats 58 671 et 165 377;
- accorde une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur une partie du lot 1 083 650 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 53,3 m², comme montré à la minute 36535S préparée le 23 mars 2005 par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le tout aux conditions prévues dans le projet d'acte négocié par les parties et joint en annexe de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget d'opérations du Service de la gestion des biens immobilier, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire-suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-73

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DU LOT 1 090 753 AU CADASTRE DU QUÉBEC - GROUPE PÉTROLIER OLCO ULC. - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Pétrolier OLCO ULC. est propriétaire du lot 1 090 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé en face du 1030, boulevard Saint-Joseph, un centre commercial;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir le lot 1 090 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,2 m², afin de régulariser un empiètement de trottoir déjà présent qui serait amplifié par les travaux à venir;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à plusieurs rencontres de négociation, les parties sont arrivées à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie à 20 399,98 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 22 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition du lot 1 090 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,2 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 20 novembre 2012 par le Groupe Pétrolier OLCO ULC. pour un montant de 20 399,98 \$, plus les taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition du lot 1 090 753 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,2 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 20 novembre 2012 par Groupe Pétrolier OLCO ULC. pour un montant de 20 399,98 \$, plus les taxes si applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-24719	22 434,88 \$	Réaménagement de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Jean-Proulx
04-13493	1 020,00 \$	- Acquisition de terrains TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-74

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 4 246 368, 4 246 369 ET 4 955 300 (FUTUR LOT 5 118 665) AU CADASTRE DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - RÉFECTION DE L'AVENUE CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais est propriétaire des lots 4 246 368, 4 246 369 et 4 955 300 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés à l'intersection du boulevard Saint-René Est et de l'avenue du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection de l'avenue du Cheval-Blanc, la Ville de Gatineau a aménagé une piste cyclable qui requiert l'acquisition d'une partie des lots 4 246 368, 4 246 369 et 4 955 300 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 5 118 665 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 264,9 m²;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie à 21 800 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 19 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie des lots 4 246 368, 4 246 369 et 4 955 300 (futur lot 5 118 665) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 264,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 24 octobre 2012 par la Société de transport de l'Outaouais pour un montant de 21 800 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie des lots 4 246 368, 4 246 369 et 4 955 300 (futur lot 5 118 665) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 264,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 24 octobre 2012 par la Société de transport de l'Outaouais pour un montant de 21 800 \$, plus les taxes applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-010-24720	23 974,55 \$	Sentiers récréatifs - Servitudes - Acquisition de terrains
04-13493	1 090,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-75

ACQUISITION DES LOGICIELS AVL ET AVRR - SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (6⁰) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Versatem, 2300, avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, pour la fourniture et l'installation des logiciels AVL (Automatic Vehicle Location) et AVRR (Automatic Vehicle Routing and Recommandation) pour un montant total de 123 621,12 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2017, les sommes supplémentaires pour les coûts d'entretien des logiciels AVL et AVRR.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60014-001-24721	78 186,39 \$	Positionnement automatique - Véhicules - Logiciels et équipements
02-22100-555-24722	40 058,73 \$	Administration - Incendies - Entretien de logiciels
04-13493	5 376,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-76

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 – 323 129,62 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 2012**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 au montant de 323 129,62 \$ pour la période du 16 au 22 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-77

AUTORISER L'AVENANT DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR À SAUMURE NUMÉRO 1 - CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-575, a mandaté Carmichael ltée, 3822, avenue du Courtaï, Montréal, Québec, H3S 1C1, pour le remplacement du refroidisseur à saumure numéro 1 – Centre sportif de Buckingham pour un montant total de 44 110,16 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions étaient inconnues avant l'octroi du contrat et que le report des travaux risquait de compromettre la réouverture de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics évalue le montant supplémentaire juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine et approuve l'avenant au montant de 4 445,56 \$, incluant les taxes, au contrat de la firme Carmichael ltée, 3822, avenue du Courtaï, Montréal, Québec, H3S 1C1, pour le remplacement du refroidisseur à saumure numéro 1 – Centre sportif de Buckingham, portant le coût du contrat à un montant de total 48 555,72 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71240-542-22526	4 105,67 \$	Arénas - Entretien préventif - Entretien - Équipements
04-13493	193,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	146,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-78

SOUSSION 2012 SP 318 - ACHAT DE QUATRE VOITURES BERLINES, MODÈLE FORD FUSION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture de 4 voitures berlines, modèle Ford Fusion S, incluant l'option sécurité additionnelle patrouilleur, au montant total de 113 820,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 novembre 2012, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-004-24730	108 870,84 \$	Programme - Remplacement de véhicules de police et stationnement - 4 véhicules - Communautaire Service de police
04-13493	4 949,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-79

DOSSIER D'ASSURANCES - RÉPARATION DU CAMION INCENDIE 315FC355

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2009-1687 en date du 18 novembre 2009 renouvelait son portefeuille d'assurances, notamment le volet « automobile », pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie (autopompe) 315FC355 a été accidenté en novembre 2010 et que notre assureur a décidé de faire réparer ce véhicule et que les réparations sont à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des réparations du camion incendie s'élève à 198 465,37 \$, incluant les taxes, et que l'assureur alloue une somme de 163 381,86 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assumer la différence en respect des clauses contractuelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 10 083,51 \$ à la firme Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, St-François-du-Lac, Québec, J0G 1M0, représentant la différence entre le montant total des réparations et le montant versé par l'assureur pour la réparation du camion incendie 315FC355.

De plus, ce comité autorise le paiement de la somme de 25 000 \$ à l'assureur Northbridge Assurance, 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 400, Montréal, Québec H3B 4W5, représentant la franchise applicable pour la réparation du camion incendie 315FC355, le tout en vertu du contrat d'assurance en vigueur à la date de l'accident.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22800-649-24727	8 564,76 \$	Incendie - Atelier mécanique - Autres pièces et accessoires
02-19130-541-24728	25 000,00 \$	Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
02-22800-649-24729	1 518,75 \$	Incendie - Atelier mécanique - Autres pièces et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-80

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 48 ET 1 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 1 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 49 ET 1 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 47, 49 ET 1

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 48 et 1, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 1, les listes de réquisitions numéros 49 et 1 ainsi que les listes des embauches numéros 47, 49 et 1 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	23 940,74 \$	24 décembre au 11 janvier 2013
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	620 342,01 \$	24 décembre au 11 janvier 2013
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	15 111,88 \$	24 décembre au 11 janvier 2013
Liste des embauches numéro 47 ⁽¹⁾	Embauches de personnel temporaire	3 330 029,05 \$	17 au 21 décembre 2012
Liste des embauches numéro 49 ⁽¹⁾	Embauches de personnel temporaire	202 379,07 \$	31 décembre au 4 janvier 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	3 818,40 \$	7 au 11 janvier 2013
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	176 683,97 \$	7 au 11 janvier 2013
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	74,25 \$	7 au 11 janvier 2013
Liste des embauches numéro 1	Embauches de personnel temporaire	32 544,20 \$	31 décembre au 4 janvier 2013

(1) La liste des embauches numéro 48 couvrant la période du 24 au 28 décembre 2012 ne comportant aucune embauche, a été finalisée par erreur.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-81

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-1 – 262 327,57 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 9 JANVIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-1, d'un montant total de 262 327,57 \$ pour la période du 1^{er} au 9 janvier 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-82

SOUMISSION 2012 SP 372 - ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - CONTRAT DE DEUX ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Infolaser Ottawa inc, 5360, route Canotek, unit 1, Ottawa, Ontario, K1J 9E3, pour l'entretien de son parc d'imprimantes laser pour une période de deux ans, incluant la fourniture de cartouches réusinées, au prix unitaire de 0,0105 \$ par page, excluant les taxes (coût total approximatif de 155 496,78 \$ pour deux ans, incluant les taxes), le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 6 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13430-554-24731	74 367,29 \$	Service aux usagers - Entretien équipements informatiques
04-13493	3 381,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-83

ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013 - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'APICA, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, pour l'adhésion pour l'année 2013 de messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise et Alain Riel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	450 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-84

COTISATION ANNUELLE 2012-2013 DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON AU CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - 74,74 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le renouvellement de la cotisation de monsieur le conseiller Stéphane Lauzon au Club Optimiste de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 74,74 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, au soin de madame Lucie Fortin, C. P. 82007, 1100, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8B0, pour couvrir sa cotisation annuelle 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	74,74 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-85

COTISATION ANNUELLE 2013 DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À AMI DES OPTIMISTES DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la cotisation de monsieur le conseiller Maxime Tremblay pour devenir membre « Ami des Optimistes » au Club Optimiste de Hull.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre d'Optimist International Canada, à l'attention de monsieur Raymond Pitre, 95, rue Mayburry, Gatineau, Québec, J9A 2E3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	100 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-86

SUBVENTION DE 40 \$ - FONDATION LANI POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE - 20 AVRIL 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, 17, rue des Fées, Gatineau, Québec, J9A 3M9, à titre de subvention pour l'organisation d'un spectacle le 20 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	40 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-87

SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DE RINGUETTE GATINEAU POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS 2013 DE L'ÉQUIPE LES BOÎTES À LUNCH, INTERMÉDIAIRE B - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'Association de ringuette Gatineau, C.P. 792. Gatineau, Québec J8P 7A1, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2013 de l'équipe Les Boîtes à lunch, intermédiaire B.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-88

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU MODULE DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS POUR LA PARTICIPATION DE 32 ÉTUDIANTS AUX JEUX FRANCO-CANADIENS DE LA COMMUNICATION DU 20 AU 24 FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association étudiante du module des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais, 283, boulevard Alexandre-Taché, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y7, à titre de subvention pour la participation de 32 étudiants aux Jeux franco-canadiens de la communication du 20 au 24 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-89

SUBVENTION DE 350 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB POINTE-GATINEAU, CONSEIL 5228 POUR L'ORGANISATION D'UNE SOIRÉE COUNTRY SAINT-VALENTIN - 16 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ aux Chevaliers de Colomb Pointe-Gatineau, conseil 5228, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée country Saint-Valentin le 16 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-90

SUBVENTION DE 250 \$ - ÉCOLE DE LA TRAVERSÉE - SORTIE ÉDUCATIVE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'école de la Traversée, à l'attention de madame Andrée Auger-Lafontaine, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention pour une sortie éducative.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-91 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS DE CITÉ-JARDIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des aînés de Cité-Jardin, à l'attention de monsieur Gérard Décoste, 333-70, rue de la Futaie, Gatineau, Québec, J8T 8S2, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-92 **SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE GATINEAU - ACTIVITÉS SOCIALES 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84203, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'organisation des activités sociales 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-93

SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE DES BELLES-RIVES STE-ROSE - FÊTE DES FINISSANTS – JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école des Belles-Rives Ste-Rose, à l'attention de madame Nathalie Laplante, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7, à titre de subvention pour la fête des finissants des élèves du 3^e cycle en juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-94

SUBVENTION DE 650 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO – 25 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour le Carnaval St-Jean-Bosco qui se tiendra du 25 janvier au 3 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Cabinet du maire - Subventions
02-79935-972	500 \$	Patrice Martin- De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-95

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB DES ÉTOILES FILANTES - ORGANISATION DES ACTIVITÉS DU CLUB - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL–VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club des étoiles filantes, à l'attention de monsieur Pierre Trépanier, 116-81 rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 6N8, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-96

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB ROTARY DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du club Rotary de Hull, à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 276, rue Beaudoin, Gatineau, Québec, J8P 3R7, à titre de subvention pour l'organisation des différentes activités de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-97

SUBVENTION DE 2 500 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre de Conférence Saint-Vincent de Paul de St-Matthieu, à l'attention de monsieur René Thibault, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour leurs activités 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	2 500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-98

SUBVENTION DE 5 000 \$ - ASSOCIATION HUMANITAIRE POUR LA VENTE D'OBJETS D'ARTS PAR MODE VIRTUEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association humanitaire pour la vente d'objets d'arts par mode virtuel, 4, rue de Vence, Gatineau, Québec, J8T 5Z3, à titre de subvention pour la mise sur pied d'un site virtuel pour la vente d'objets d'arts afin de combattre la pauvreté par l'éducation en versant des bourses d'étude.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	5 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-99

SUBVENTION DE 6 250 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzbak, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79932-972	5 000 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-100

SUBVENTION DE 10 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école aux Quatre-Vents relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

CONSIDÉRANT QUE l'école aux Quatre-Vents désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école aux Quatre-Vents a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école aux Quatre-Vents un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école aux Quatre-Vents à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Raynald Goudreau, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	10 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-972		10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-101

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS-MANGIN LE 9 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par l'Assemblée Alexis-Louis-Mangin le 9 février 2013.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à subventionner cette activité pour un montant de 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 245 \$ à l'ordre de l'Assemblée Abbé Alexis-Louis-Mangin à l'attention de monsieur Gilles Ouellette, 143, rue de Melbourne, Gatineau, Québec, J8T 8L1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	245 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-102 **SUBVENTION DE 1 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. – MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de hockey atome provincial optimiste du 25 au 27 janvier et du 1^{er} au 3 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Carrefour-de- l'Hôpital- Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - -Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-103 **SUBVENTION DE 2 500 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - FESTIVAL GATINEAU EN ARTS – 14 AU 16 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 500 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTacade, à l'attention de monsieur Pierre Boileau, 582, rue MacLaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour l'organisation du Festival Gatineau en Arts qui aura lieu du 14 au 16 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	2 500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-104

SUBVENTION DE 10 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-BRÉFEUF - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-de-Brébeuf relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-de-Brébeuf désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-de-Brébeuf a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Montreuil, accepte de verser à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Jean-de-Brébeuf un montant de 10 000 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 10 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école Saint-Jean-de-Brébeuf à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Raynald Goudreau, directeur général, 582, rue Maclaren, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	10 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-972	10 000 \$		Luc montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79947-692		10 000 \$	Luc montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-105

SOUSSION 2012 SP 351 - SERVICE D'HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6535755 Canada inc./Paysagiste Envert et Fils, 424, rue des Géraniums, Gatineau, Québec, J8P 3R1, pour le service d'horticulture – Secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total annuel approximatif de 125 765,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication.

Le contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés à la date anniversaire de chaque année d'option, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-521.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2014 et 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-106

RENOUVELLEMENT DU BAIL - 183, CHEMIN FREEMAN POUR LA GYMNASTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Hull a besoin d'un site pour la pratique de la gymnastique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut offrir un service de proximité en matière de gymnastique;

CONSIDÉRANT QUE le bail pour la location du 183, chemin Freeman venait à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent renouveler le bail pour le 183, chemin Freeman :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le bail de location de trois ans au coût annuel de 130 188 \$, plus taxes, pour le 183, chemin Freeman, d'une superficie de 6 400 pieds carrés, en plus d'assumer les frais énergétiques annuels estimés à 12 000 \$;
- autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2014 et 2015, les sommes nécessaires aux paiements du loyer ainsi que les frais énergétiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511-24732	143 174,25 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces
04-13493	6 509,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-138	11 174,25 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Occasionnels
02-71040-511		11 174,25 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-107

DÉSIGNATION ET ACQUISITION DE LOTS EN VUE DE CONSTITUER UN TRONÇON CORRESPONDANT À LA PHASE III DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE SENTIERS RÉCRÉATIFS DANS LE SECTEUR DE LA RIVIÈRE BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'un sentier récréatif est en cours de construction le long de la rivière Blanche sur la partie de territoire délimitée par le boulevard Saint-René Est, l'autoroute de l'Outaouais (50), la montée Dalton et la rivière Blanche;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 818 100 au cadastre du Québec proposé pour localiser le sentier récréatif est désigné comme partie intégrante de la superficie à céder pour fins de parc dans le cadre du développement de la propriété originale de 25 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le projet du sentier récréatif implique l'approbation de deux nouveaux lots et leur cession afin de discerner la bande riveraine de la rivière Blanche et la parcelle sur laquelle le sentier récréatif est proposé;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2011-278 en date du 29 mars 2011, approuvait un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche en vue de la réalisation de la phase III du projet de développement de sentiers récréatifs dans le secteur de la rivière Blanche :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- désigne le lot 4 818 100 au cadastre du Québec comme partie intégrante de la superficie à être cédé à la Ville pour fins de parcs dans le cadre du développement de la propriété de 25 hectares, propriété de la compagnie Chartro 3023753 Canada inc.;
- autorise l'acquisition en faveur de la Ville des lots 4 818 099 et 4 818 100 au cadastre du Québec correspondant respectivement à la bande riveraine de la rivière Blanche et la parcelle servant d'assise à la construction du sentier récréatif, et ce, afin de réaliser la phase III du projet de développement de sentiers récréatifs et de la construction d'un pont dans le secteur de la rivière Blanche;

- mandate le Service du greffe à entreprendre, le cas échéant, les démarches requises pour la rédaction et la publication de tout acte de cession de parcelles de terrain dans le cadre de la présente opération;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-108

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT DU PROGICIEL HORIZON POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2012 AU 30 NOVEMBRE 2015 - 79 787,25 \$ POUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE le progiciel Horizon est utilisé comme système intégré de gestion de bibliothèque et que ce logiciel a été acquis de la firme SirsiDynix;

CONSIDÉRANT QUE la firme SirsiDynix est la seule à pouvoir supporter ce progiciel spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels que les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives, et ce, en vertu des articles 573.3 6^e a) et b) alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme SirsiDynix, P.O. Box 2656, Postal Station A, Toronto, Ontario, M5W 2N7, pour l'entretien du progiciel Horizon, et ce, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2015 pour un montant de 79 787,25 \$ (25 061,96 \$ année 1, 26 565,68 \$ année 2, 28 159,61 \$ année 3), incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures relatives à l'entretien du progiciel Horizon, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres, et à prévoir aux budgets des années 2014 et 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72210-555-24733	23 972,07 \$	Gestion des bibliothèques - Entretien des logiciels
04-13493	1 089,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-109

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON - COLLOQUE « ÇA PREND DES ELLES » DU SECRÉTARIAT DE LA CONDITION FÉMININE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - LE 30 JANVIER 2013 À QUÉBEC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer au Colloque « Ça prend des Elles » organisé par le Secrétariat de la condition féminine du gouvernement du Québec qui se tiendra le 30 janvier 2013 à Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 Conseil municipal – Frais de représentation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-110 **SUBVENTION DE 750 \$ - ACTIVITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB, LOCAL 5281, SECTEUR D'AYLMER – 26 JANVIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, local 5281, secteur d'Aylmer, à l'attention de monsieur Kenneth Martineau, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 26 janvier 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Atefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-111 **AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS À PARTICIPER À UNE FORMATION DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE À MONTRÉAL LES 7 ET 8 FÉVRIER 2013 – 1 750,31 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à assister à une formation de l'École de technologie supérieure intitulée « Les communications interpersonnelles et ses outils » à Montréal les 7 et 8 février 2013.

Le trésorier est autorisé émettre un chèque de 914,05 \$ à l'ordre de l'École de technologie supérieure, 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H3C 1K3, pour couvrir les frais d'inscription.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses relatives à ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 750,31 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-311	1 674,19 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Congrès et colloques
04-13493	76,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-112 **SUBVENTION DE 800 \$ - MAISON DE L'AMITIÉ - PROJET SKI COOL POUR LES JEUNES DE 9 À 13 ANS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guevremont, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour le projet Ski Cool pour l'achat d'équipement de skis de fond pour les jeunes âgés entre 9 et 13 ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	800 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-113 **SUBVENTION DE 500 \$ - TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - 23 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de TPHMMA, à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour le tournoi provincial qui aura lieu du 23 janvier au 3 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-114 **SOUMISSION 2013-SI-017 - AMEUBLEMENT - COUR MUNICIPALE - SERVICE JURIDIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Art Woods Fourniture de bureau, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour la Cour municipale, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 41 957,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12008-004-24734	40 132,63 \$	Réaménagement de la salle d'audience de la Cour - 6 ^e étage - Maison du citoyen - Ameublement
04-13493	1 824,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-115 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION LES ARTS ET LA VILLE - 24 JANVIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à la rencontre du conseil d'administration de Les Arts et la Ville le 24 janvier 2013 à Québec et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-311	1 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-116 **PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR MICHEL LALANDE À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE - SECTION INFO-TERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - GESTION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lalande fut engagé en surcroît de travail pour supporter les fonctions du responsable section info-territoire du 1^{er} juillet au 11 novembre 2012,

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Michel Lalande pour un terme ne pouvant dépasser le 8 février 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Michel Lalande au poste de technicien en géomatique et cartographie pour un terme à être déterminé par le Service de l'urbanisme et du développement durable – Gestion du territoire, mais qui ne peut dépasser le 8 février 2013.

Le salaire de monsieur Michel Lalande sera celui de la classe 7, échelon 6 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-61320-132 – Gestion du territoire – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-117

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME GENEVIÈVE ALBERT À TITRE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Albert fut engagée en surcroît de travail à titre de commis administratif du 9 avril 2012 au 30 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de madame Geneviève Albert pour un terme ne pouvant dépasser le 31 décembre 2012 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la prolongation de l'engagement temporaire de madame Geneviève Albert à titre de commis administratif pour un terme d'une durée de neuf mois, jusqu'au 31 décembre 2012.

Le salaire de madame Geneviève Albert sera celui de la classe 4, échelon 1 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-61230-132 – Division – Secteur Gatineau – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-118

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME SONIA BISSON À TITRE D'AGENTE AU PROGRAMME FAMILLES ET ÂNÉS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DIVISION - QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Sonia Bisson fut engagée en surcroît de travail pour supporter les fonctions de l'agente au programme familles et aînés du 12 novembre 2012 au 11 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de madame Sonia Bisson pour un terme ne pouvant dépasser le 11 novembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Sonia Bisson au poste d'agente au programme familles et aînés pour un terme d'une durée de 12 mois, mais qui ne peut dépasser le 11 novembre 2013.

Le salaire de madame Sonia Bisson sera celui de la classe 10, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-59130-132 - Division - Qualité de vie et développement communautaire - Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-119 **CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 103918**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la gravité des fautes commises par l'employé et leurs effets sur l'organisation;

CONSIDÉRANT nos obligations légales en matière de protection de l'intégrité physique et psychologique de nos employés;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 103918, rétroactivement au 22 janvier 2013, date de la suspension administrative sans solde de l'employé.

Adoptée

CE-2013-120 **AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-13-01 - MODALITÉS DE RETOUR AU TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ 107027**

CONSIDÉRANT la convention collective entre le Syndicat des cols bleus de Gatineau et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des limitations fonctionnelles permanentes empêchent l'employé 107027 d'occuper son poste actuel;

CONSIDÉRANT l'obligation d'accommodement qui incombe à l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'un poste correspondant à ses limitations fonctionnelles pourra permettre à l'employé 107027 de demeurer actif à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et du Syndicat en sont venus à une entente afin d'accommoder l'employé 107027 à un poste qui correspond à ses limitations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-13-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau afin de permettre la mutation de l'employé 107027, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur général adjoint, Gestion du territoire, la directrice intérimaire du Service de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-13-01.

Adoptée

CE-2013-121

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DU LOT 4 787 333 (PARTIE DU LOT 1 090 411) AU CADASTRE DU QUÉBEC - VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE - 3041000 CANADA INC. (DUPONT ET DUPONT) - GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont) est propriétaire du lot 4 787 333 (autrefois partie du lot 1 090 411) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau doit acquérir le lot 4 787 333 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 600,7 m²;

CONSIDÉRANT QU'en date du 25 juillet 2012, un avis d'expropriation a été publié en ce sens, suite à la résolution numéro CE-2012-1142 en date du 4 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit maintenant procéder à la publication d'un avis de transfert afin de devenir propriétaire et qu'elle doit préalablement verser l'indemnité provisionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2012-1142 en date du 4 juillet 2012 autorisait le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 157 087,97 \$, plus taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, soit 70 % de l'offre de l'expropriant, à même le règlement d'emprunt 699-2012, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de verser 100 % de l'offre de l'expropriant à l'exproprié afin de faciliter le déroulement du présent dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à l'exproprié, ou pour son compte, au greffe de la Cour supérieure, une somme supplémentaire de 67 323,41\$, plus taxes si applicables, à titre d'indemnité provisionnelle, afin que l'indemnité provisionnelle totale versée soit de 224 411,38 \$, plus taxes si applicables, le tout à même le règlement d'emprunt 699-2012, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-24723	74 038,92 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	3 366,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

CE-2013-122

RÉCLAMATION EN RESPONSABILITÉ CIVILE - BRIS D'AQUEDUC CAUSANT UNE INONDATION AU 816, RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QU'en date du 13 août 2012, vers 6 h 30, la Ville de Gatineau a dû intervenir sur la rue Saint-Louis suite à un bris d'aqueduc majeur;

CONSIDÉRANT QUE l'eau du bris s'est dirigée en surface et a inondé quelques propriétés situées en bordure de rue;

CONSIDÉRANT QU'une fois à la surface, l'eau s'est dirigée sur le terrain du 816, rue Saint-Louis et s'est infiltrée au sous-sol causant une inondation importante;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 816, rue Saint-Louis ont subi des dommages importants dont une partie a été remboursée par leur assureur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de rembourser la présente réclamation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement de la présente réclamation pour la somme de 14 300 \$ et autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser la réclamation.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire d'auto-assurance 02-19110-991.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif